



## bail signé avec un associé plutôt qu'avec le gerant

Par **ABDEKKA**, le 17/11/2009 à 13:59

bonjour

voila il y a quelque temps j'ai signé un bail de sous location commercial avec un associé d'une autre societe,a cette epoque celui ci m'avait fait croire qu'il etait le gerant de celle ci hors il n'est qu associé,j'aimerai savoir si mon bail est valable car maintenant il veut revendre ces parts au vrai gerant et celui ci veut me virer alors que j'ai payer un droit d'entrer pour lequel j'avoue avoir fait une enorme erreur car il ne ma jamais donner de papiers pour dire que j'avais payer ce droit  
que me conseillez vous precisement svp je deviens fou?

Par **JURISNOTAIRE**, le 17/11/2009 à 14:15

Bonjour, Abdekka.

La jurisprudence s'entend à considérer le fait de consentir un bail, ou une sous-location, en matière commerciale, comme un acte de disposition -et non d'administration-.

Acte d'administration que même le gérant n'aurait pas le droit d'accomplir seul, une décision d'assemblée devant y donner son accord préalable.

A fortiori, un simple associé, dépourvu de tous pouvoirs pour engager la société...

Votre supposé "bail" ne vaut rien (comme si je vous louais la Tour Eiffel). Et votre co-contractant se trouve du mauvais côté de la barrière de l'escroquerie.

Pour la suite judiciaire à donner -par exemple une prise de nantissement judiciaire sur ses parts-, je ne suis pas dans "ma partie" du droit, et je vous souhaite qu'un des avocats de ce forum "rebondisse" et reprenne ici le propos.

Votre bien dévoué.